

RÉGATES ET ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES : UN FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT A CONCILIER AVEC L'ENVIRONNEMENT MARIN

Jeudi 18 septembre 2025 de 14h à 18h

Maison de l'Avocat de Marseille - 51 rue Grignan 13006 Marseille

** Formation organisée avec le concours de l'Ecole des Avocats du Sud Est satisfaisant à l'obligation de formation continue des avocats (art. 14-2 de la loi du 31 décembre 1971)*

OUVERTURE DES TRAVAUX

*Me **Denis REBUFAT**, Président et Fondateur de la JURIS'CUP*

*Mme La Bâtonnière **Marie Dominique POINSO POURTAL**, Bâtonnière du Barreau de Marseille*

*M. **Franck RECOING**, Président du CNTL*

*M. **Arnaud GERENT**, Directeur de l'Agence Marseille Grignan SG SMC*

I - LES ÉVÉNEMENTS ET BASES NAUTIQUES COMME UN LEVIER STRUCTURANT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

A – ÉCONOMIE BLEUE, NAVIGUER ENTRE INVESTISSEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ATTRACTIVITÉ

1. L'enjeu d'une stratégie de développement, mais aussi de communication

*Par **Eric MABO**, Consultant senior - Directeur de projets*

Ancien Délégué Adjoint en charge de la Méditerranée à la Fédération des Industries Nautiques

2. Infrastructures privées sur le domaine public, un financement précaire par essence

*Par **Léa VOSKARIDES**, Avocat au Barreau de Marseille*

B – INTEGRER LES ENJEUX DE REcul DU TRAIT DE COTE DANS LES POLITIQUES LOCALES

*Par **Léa AUTRAN**, Directrice de Cabinet, Commune du Lavandou*

C – L'EXEMPLE LOCAL DE LA COMMUNE DE LA CIOTAT – PLUS BELLE BAIE DU MONDE

Par Jean-Marc MARTINEZ, Conseiller municipal délégué à l'environnement, La Ciotat

Questions de la salle

II - PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT MARIN DANS UN CONTEXTE DE FRÉQUENTATION NAUTIQUE CROISSANTE

A – LA PRESERVATION DES ECOSYSTEMES FACE A L'AUGMENTATION DE LA FREQUENTATION NAUTIQUE

1. Actualité juridique de la réglementation maritime dans le cadre de la surfréquentation

Par Nicolas MARTY, Avocat au Barreau de Marseille, Cabinet Marty Legal

2. L'Europe trace une route bleue durable : Pacte pour l'océan, stratégie portuaire, économie circulaire, révision de la directive pour les bateaux de plaisance

Par Linos VOSKARIDES, Responsable pour le tourisme côtier et maritime et coordinateur du forum pour les Ports comme Hubs pour une Économie Bleue Durable - Unité de l'économie bleue - Direction Générale des Affaires maritimes et de la pêche - Commission européenne.

B – L'EXEMPLE LOCAL : MARSEILLE TERRITOIRE MARITIME PAR NATURE

1. La régulation des usages en mer

Par Sébastien MABILE, Avocat au Barreau de Paris, Cabinet Seattle

2. Le défi Monté Cristo, nager « éco-responsable »

Par Dominique LENA, Fondateur et organisateur du Défi Monte Cristo

3. Le contentieux pénal de la préservation de l'environnement dans les calanques

Par Michel SASTRE, 1^{er} Vice Procureur de la République en charge des Pôles Spécialisés, Parquet du Tribunal Judiciaire de Marseille

Questions de la salle

SYNTHESE & CONCLUSION DU COLLOQUE